



# LIGUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

*Pour notre avenir et la reconnaissance de nos engagements.*

## Site Internet

**Il est créé !**

Le 24 mai 2008, nous avons pris l'engagement de mettre en place un site internet sur lequel apparaîtraient, notamment, des liens vers **les documents** qui réglementent l'engagement des sapeurs pompiers volontaires, **les comptes-rendus** des réunions et surtout **un forum de discussion** pour amener d'autres idées et d'autres thèmes à vos représentants pour les réunions CATSIS et CCDSPV. Aujourd'hui, le site est accessible par l'adresse [www.LDV33.fr](http://www.LDV33.fr).

Quelques pages sont encore en construction mais l'élément central qui est le forum de discussion est ouvert. Vous y retrouverez différentes thématiques qui, après votre inscription, vont, notamment, vous permettre de poser des questions et de réagir sur certains sujets.

Pour ceux qui n'ont pas internet nous sommes joignables au 06 43 93 69 20.

## Actualité juridique

### **Modification du décret encadrant les JSP !**

En effet, le décret N°2008-978 du 18 septembre 2008 vient de modifier le décret N°2000-825 du 28 août 2000 relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

Les principales modifications (peu d'impact pour le SDIS 33) sont :

- Il faut avoir entre 11 (au lieu de 10) et 18 ans pour être JSP ;
- Chaque JSP doit donner un certificat médical annuel ;
- Pour participer aux épreuves de JSP (brevet) il faut désormais avoir 16 ans (au lieu de 15 précédemment) ;

## Prochain CCDSPV

**La date prévue est fin novembre ou courant décembre 2008**

Les domaines abordés seront au minimum ceux prévus par la loi :

- Les refus d'engagement ou les renouvellements d'engagement ;
- L'avancement de grade jusqu'au grade de capitaine ;
- L'avancement de grade des infirmiers SPV ;
- La validation de l'expérience et des formations des SPV ;
- Le règlement intérieur du corps départemental ;
- Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.